LPS® Detex® Food Grade Machine Oil (Aerosol)

ITW Permatex

référence: **01316**
Version Num: **1.9**
Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: **26/08/2025**
date de révision: **29/08/2025**
Date d'impression: **29/08/2025**
S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	LPS® Detex® Food Grade Machine Oil (Aerosol)
Nom d'expédition	Aérosols inflammables
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Pour usage industriel uniquement Utilisé selon les instructions du fabricant.

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	**ITW Permatex**	**ITW Pro Brands. -GA**
Adresse	2360 Bristol Circle, Ste 101 Oakville, ON L6H 6M5 Canada	4647 Hugh Howell Rd. Tucker, GA United States
Téléphone	1-800-241-8334	770-243-8800
Fax	1-800-543-1563	Pas Disponible
Site Internet	www.itwprobrands.com	www.itwprobrands.com
Courriel	lpssds@itwprobrands.com	lpssds@itwprobrands.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	**Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For_LPS & Other Brands = Call Chemtrec**	**Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For_LPS & Other Brands = Call Chemtrec**
Numéro(s) de téléphone d'urgence	**1-352-323-3500 (Infotrac) +001 703-527-3887 (Chemtrec)**	**1-800-535-5053 (InfoTrac Inside US) 1-800-424-9300 (Chemtrec Inside US)**
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	**1-800-424-9300 (inside U.S.)**	**1-352-323-3500 (Infotrac Ouside US) +001 703-527-3887 (Chemtrec Outside US)**

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification	Aérosols, catégorie de danger 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	**Danger**

Déclaration(s) sur les risques

H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut exploser s'il est chauffé

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Page 1 continued...

Déclarations de Sécurité: Réponse

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Stockage

P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Déclarations de Sécurité: Élimination

N'est pas applicable

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	%[poids]	Nom
64742-47-8	45-70	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)
124-38-9	1-5	DIOXYDE DE CARBONE

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premier soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si les aérosols entrent en contact avec les yeux: • Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil avec de l'eau fraîche. • S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps. • Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher une attention médicale. • La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.
Contact avec la peau	Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau. • Laver abondement la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. • Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. • NE PAS utiliser de solvants. • Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés: • Amener à l'air frais. • Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos. • Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. • Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une reanimation, de préférence avec un appareil respiratoir autonome à pulmocommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire. • Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	Non considérée comme une voie d'entrée normale. • Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :
- Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO2

GRAND INCENDIE :
- Pulvérisation d'eau ou brouillard.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	---------- GENERAL ---------- • Alerter les pompiers et leurs indiquer l endroit et la nature du risque. • Peut être violemment ou explosivement réactif. • Porter un appareil respirateur plus des gants de protection. • Envisager une évacuation. • Combattre le feu depuis une distance sûre, à partir d un abris adéquat. • Si sûr, éteindre les appareils électriques jusqu à ce que le risque d incendie par les vapeurs a disparu. • Utiliser de l eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. • NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds. • Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d eau depuis un endroit protégé. • Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l itinéraire du feu. ---------- PROCEDURES DE LUTTE INCENDIE

Continued...

	---------- ▸ La seule manière sûr d éteindre un incendie de gaz inflammable est d arrêter le flux de gaz. ▸ Si le flux ne peut être stoppé, laisser le contenu entier du cylindre brûler tout en refroidissant le cylindre et les alentours avec de l eau depuis une distance adaptée. ▸ L extinction d un incendie sans arrêter le flux de gaz peut permettre la formation de mélanges explosifs ou inflammables avec l air. ▸ Ces mélanges peuvent se propager jusqu à une source d allumage. ---------- RISQUES PARTICULIERS ---------- ▸ Des pressions excessives peuvent se développer dans un cylindre exposé au feu ; ceci peut engendrer une explosion. ▸ Les cylindres avec des limiteurs de pression peuvent libérer leurs contenus en raison d un feu et le gaz libéré peut constituer une nouvelle source de risque pour les pompiers. ▸ Les cylindres sans limiteur de pression non pas de sécurité pour une libération contrôlée et sont donc plus à même d exploser si exposés à un feu. ---------- NECESSITES DE LA LUTTE INCENDIE ---------- ▸ La nécessité de vêtement proche, de protection contre les pénétrations et les embrasements généralisés et les protections spéciales devraient être déterminées pour chaque incident par un professionnel compétent dans la sécurité de la lutte incendie.
Risque D'Incendie/Explosion	▸ Le liquide et la vapeur sont inflammables. ▸ Risque d'incendie modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. ▸ Risque d'explosion modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ La vapeur peut voyager sur à grande distance de sa source. ▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant une rupture violente des containers. ▸ Les cannettes d'aérosols peuvent exploser si exposées à une flamme nue. ▸ En se rompant, les containers peuvent s'envoler et éparpiller les produits enflammés. ▸ Les risques ne se limitent pas aux effets de la pression. ▸ Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives. ▸ En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection ▸ Eliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération ▸ Essuyez. ▸ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué. ▸ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr.
Eclaboussures Majeures	▸ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée. ▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▸ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains. ▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ou de source d'allumage. ▸ Augmenter le ventilation. ▸ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▸ Un spray ou un nuage d'eau peut être utilisé pour disperser / absorber les vapeurs. ▸ Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. ▸ Si sûr, les cannettes endommagées doivent être placées dans un container à l'exérieur. Les cannettes intactes doivent être réunies et attachées de manière sûr. ▸ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▸ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation. ▸ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▸ Utiliser une zone bien ventilée. ▸ Prévenir une concentration dans les creux et puits. ▸ **NE PAS** entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée. ▸ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages. ▸ Eviter un contact avec des produits incompatibles. ▸ Durant la manipulation, **NE PAS** manger, boire ni fumer. ▸ **NE PAS** incinérer ou percer les bombes d'aérosols. ▸ **NE PAS** diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine. ▸ Eviter les dommages physiques aux containers. ▸ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. ▸ Suivre les procédures de travail adéquates. ▸ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant. ▸ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres. **Niveau de stockage NFPA 30B : 3**

Continued...

Autres Données	Conserver au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette. ▸ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▸ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▸ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▸ Maintenez les récipients bien scellés. ▸ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré. ▸ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite. ▸ Respectez les conseils de stockage du fabricant. ▸ Ne pas couper, percer, meuler, souder ni effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité des conteneurs. Les conteneurs, même vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▸ Aérosol dispenser. ▸ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilite de Stockage	▸ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure a celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances. Eviter une réaction avec des agents oxydants.

+	x	+	x	+	+	+

X — *Ne doivent pas être stockés ensemble*
0 — *Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques*
\+ — *Peuvent être stockés ensemble*

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations de stockage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont stockés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Pas Disponible	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Mineral oil, excluding metal working fluids - Pure, highly and severely refined	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Mineral oil, excluding metal working fluids - Poorly and mildly refined	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Oil mist - mineral, mildly refined	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Oil mist - mineral, severely refined	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionelle sur les Territoires du Nord-Ouest	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Brouillard d'huile, minéral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionelle sur les Territoires du Nord-Ouest	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Térébenthine et monoterpènes choisis	20 ppm	30 ppm	Pas Disponible	SEN
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Huile minérale, brouillards d': Peu ou non raffinées	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	C2: un effet cancérogène soupçonné chez l'humain EM: une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum RP: une substance dont la

Continued...

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
						recirculation est prohibée conformémen
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Huile minérale, brouillards d': Pures, hautement et très raffinées - la poussière inhalable	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Oil mist - mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	TLV Basis: lung. As sampled by method that does not collect vapor.
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Jet fuels	200 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Measured as total hydrocarbon vapor. TLV Basis: skin irritation; CNS impairment; upper respiratory tract irritation TLV Basis/Critical Effect(s): Irritation; CNS; skin. Application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures.
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5,000 ppm / 9,000 mg/m3	27,000 mg/m3 / 15,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm	30,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	DIOXYDE DE CARBONE	Pas Disponible	5000 ppm	30000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm	30000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm	15,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionelle sur les Territoires du Nord-Ouest	DIOXYDE DE CARBONE	Dioxyde de carbone	5000 ppm	30000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm / 9000 mg/m3	54,000 mg/m3 / 30,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	DIOXYDE DE CARBONE	Carbone, dioxyde de,	5000 ppm / 9000 mg/m3	54000 mg/m3 / 30000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm	30000 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: asphyxia; 19.5% minimum oxygen content by volume under normal atmospheric pressure.

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	2,500 mg/m3	Pas Disponible
DIOXYDE DE CARBONE	40,000 ppm	Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate.
Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés.
Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vélocités 'd échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les vélocités de capture' de l air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contanimant :	Vitesse de l air :
aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l intervalle	Maximum de l intervalle
1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d air de la pièce
2 : Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante
4 : Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vélocité de l air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l ouverture d un simple conduit d extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l appareil d extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d extraction sont installés ou en usage.

Continued...

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	Pas d'équipement particulier pour une faible exposition i.e. durant la manipulation de petites quantités. **SINON:** Pour des expositions potentiellement modérées ou importantes: ▸ lunettes de sécurité avec protection latérales. ▸ **REMARQUE:** Les lentilles de contact présentent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et **TOUTES** les lentilles les concentrent.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités. **SINON:** Pour des expositions potentiellement modérées: Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique. Pour des expositions potentiellement importantes: Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. **SINON:** ▸ Protections. ▸ Crème nettoyante. ▸ Unité de nettoyage pour les yeux. ▸ N'appliquez pas sur des surfaces chaudes.

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Généralement non applicable.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	incolore

État Physique	Gaz Comprimé	**Densité relative (l'eau = 1)**	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	**Coefficient de partition n-octanol / eau**	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	**Température d'auto-allumage (°C)**	>229
pH (comme fourni)	N'est pas applicable	**Température de décomposition**	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	**Viscosité (cSt)**	>30
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	**Poids Moléculaire (g/mol)**	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	97	**goût**	Pas Disponible
Taux d'évaporation	<0.1 BuAC = 1	**Propriétés explosives**	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	**Propriétés oxydantes**	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	7	**La tension de surface (dyn/cm or mN/m)**	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.6	**Composé volatile (%vol)**	0
Pression de vapeur (kPa)	<0.01	**Groupe du Gaz**	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	**pH en solution (1%)**	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	>1	**Composés organiques volatils %**	0%
Chaleur de Combustion (kJ/g)	>30	**Distance d'Allumage (cm)**	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	**Durée de la Flamme (s)**	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	**Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)**	Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	▸ Températures élevées. ▸ Présence d'une flamme nue. ▸ Le produit est considéré comme stable. ▸ Une polymérisation à risque ne se produira pas.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7

Continued...

Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

a) toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) Lésions oculaires graves / irritation	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénéïté	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT - exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel. **ATTENTION:** Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle.
Ingestion	Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.
Yeux	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des larmes ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	La principale source d exposition au gaz sur le lieu de travail est l inhalation.

LPS® Detex® Food Grade Machine Oil (Aerosol)

TOXICITÉ	IRRITATION
Pas Disponible	Pas Disponible

PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg[1]	Peau: effet nocif observé (irritant)[1]
Inhalation(Rat) LC50; >4.3 mg/l4h[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)[1]
Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg[2]	

DIOXYDE DE CARBONE

TOXICITÉ	IRRITATION
Pas Disponible	Pas Disponible

Légende: ***1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques***

toxicité aiguë	✗	**Cancérogénicité**	✗
Irritation / corrosion	✗	**reproducteur**	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	**STOT - exposition unique**	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	**STOT - exposition répétée**	✗
Mutagénéïté	✗	**risque d'aspiration**	✗

Légende: ✗ ***– Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification***
✓ ***– Données nécessaires à la classification disponible***

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité

LPS® Detex® Food Grade Machine Oil (Aerosol)

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)

ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
NOEC(ECx)	3072h	Poisson	1mg/l	1

Continued...

	LC50	96h	Poisson	2.2mg/L	4
DIOXYDE DE CARBONE	**ENDPOINT**	**Durée de l'essai (heures)**	**espèce**	**Valeur**	**source**
	LC50	96h	Poisson	35mg/l	1
Légende:	***Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite aquatique 4. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 5. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Japon) - Donnees de bioconcentration***				

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
DIOXYDE DE CARBONE	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	BAS (BCF = 159)
DIOXYDE DE CARBONE	BAS (LogKOW = 0.83)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
DIOXYDE DE CARBONE	HAUT (Log KOC = 1.498)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	▸ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement. ▸ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé. ▸ Permettre à de petites quantités de s'évaporer. ▸ **NE PAS** incinérer ou percer les bombes d'aérosols.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun

Transport par terre (TDG)

14.1. **Numéro ONU ou numéro d'identification**	1950
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	Aérosols inflammables
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	classe: 2.1 Danger subsidiaire: N'est pas applicable
14.4. **Groupe d'emballage**	N'est pas applicable
14.5. **Dangers pour l'environnement**	N'est pas applicable
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Dispositions particulières: 80, 107 Limite pour explosifs et indice des quantités limitées: 1 L Index ERAP: N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. **Numéro ONU**	1950
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	Aérosols inflammables
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe ICAO/IATA: 2.1 ICAO / IATA Danger subsidiaire: N'est pas applicable Code ERG: 10L
14.4. **Groupe d'emballage**	N'est pas applicable
	N'est pas applicable

Continued...

14.5. **Dangers pour l'environnement**	
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Dispositions particulières: A145 A167 A802 Instructions d'emballage pour cargo uniquement: 203 Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement: 150 kg Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers: 203 Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: 75 kg Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison: Y203 Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: 30 kg G

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. **Numéro ONU**	1950
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	Aérosols inflammables
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe IMDG: 2.1 IMDG Danger subsidiaire: N'est pas applicable
14.4. **Groupe d'emballage**	N'est pas applicable
14.5 **Dangers pour l'environnement**	N'est pas applicable
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	N° EMS: F-D , S-U Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959 Quantités limitées: 1000 ml

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Pas Disponible
DIOXYDE DE CARBONE	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R)	Pas Disponible
DIOXYDE DE CARBONE	Pas Disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste intérieure des substances (LIS)
Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 1: Cancérogène pour l'homme
Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogéne
International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

DIOXYDE DE CARBONE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste intérieure des substances (LIS)
Liste des substances interdites équines de la FEI
Liste des substances interdites équines de la FEI - Médicament contrôlé
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui

Continued...

Inventaire national	Statut
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R); DIOXYDE DE CARBONE)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes)	Non (PETROLEUM DISTILLATES LIGHT(R); DIOXYDE DE CARBONE)
Légende:	***Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire*** ***Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.***

SECTION 16 Autres informations

date de révision	29/08/2025
date initiale	26/08/2025

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

end of SDS